

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 décembre 2024

NOTE DE PRESENTATION

**OBJET : Attribution de prix dans le cadre du concours de composition de musiques de films « Musiques en courts »**

Rapporteur : Jean-Philippe Allardi

La Ville, en partenariat avec l'Animathèque MJC de Sceaux, les Amis du Trianon et le Conservatoire à Rayonnement Départemental de Bourg-la-Reine/Sceaux, a organisé, pour la vingtième édition, au cinéma Le Trianon, « Musiques en courts », concours de composition de musiques de films.

Ce concours est destiné à révéler et récompenser les meilleures compositions originales créées à partir de courts métrages existants. Tous les genres musicaux sont acceptés. Une première sélection a retenu 13 candidats. 1 candidat s'est désisté. 12 candidats ont participé le jour du concours.

Le jour du concours, le dimanche 24 novembre 2024, trois jurys ont décerné trois prix :

- le jury professionnel, constitué des compositeurs Cyrille AUFORT, Laurent LEVESQUE, et Béatrice THIRIET, ainsi que de Benoît BASIRICO, enseignant, conférencier et spécialiste de la musique à l'image ;
- le jury des Amis du cinéma Le Trianon, constitué de cinq membres de l'association ;
- le jury du public Jeunes, constitué de deux élèves de l'Animathèque MJC de Sceaux et de deux élèves du Conservatoire à Rayonnement Départemental de Bourg-la-Reine/Sceaux.

Ce concours était doté de trois prix d'un montant global de 3 000 € : 1 500 € pour le prix du jury professionnel, 750 € pour le prix du jury des Amis du cinéma Le Trianon et 750 € pour le prix du jury du public Jeunes.

L'Animathèque MJC participe à la manifestation en diffusant l'appel à candidatures, en aidant à la pré-sélection des candidats, en aidant à la constitution du jury du public Jeunes, en participant à l'organisation et à la réalisation technique de l'événement ; et en offrant la possibilité aux trois lauréats d'enregistrer leur composition musicale créée pour le concours dans les studios de la Caisse Claire dans le courant de l'année suivant l'attribution du prix.

Le Conservatoire à Rayonnement Départemental participe à la manifestation en relayant l'appel à candidatures auprès de ses élèves, en aidant à la constitution du jury du public Jeunes, et à l'organisation technique de l'événement par le prêt de matériel.

Les conclusions des jurys pour l'attribution des prix aux lauréats, sont ainsi les suivantes :

- la somme de 1 500 € pour le prix du jury professionnel à Vanina de FRANCO, pour sa composition pour piano, synthétiseur mono et stéréo, guitare électrique et voix, sur le court métrage *Le garçon et l'éléphant* de Sonia GERBEAUD ;
- la somme de 750 € pour le prix du jury des Amis du cinéma Le Trianon à Sylvain DUBERT, pour sa composition pour guitare acoustique, qanun, lavta, tanbûr, mini log et octatrack sur le court métrage *Je criais contre la vie ou pour elle* de Vergine KEATON ;
- la somme de 750 € pour le prix du public Jeunes à David de MICHIEL, pour sa composition pour piano, saxophone et batterie, sur le court métrage *Jubilé* de Marion DUVET, Marie EL KADIRI, Agathe MARMION, Charlotte PIOGÉ et Coralie SOUDET.

Le jury professionnel a par ailleurs souhaité attribuer une mention spéciale à Titouan CAILLET, pour sa composition pour piano, synthétiseur, avec effets de MAO (musique assistée par ordinateur) sur le court métrage *Je criais contre la vie ou pour elle* de Vergine KEATON. Il est à noter que cette mention spéciale se fait sans dotation, mais que le lauréat se voit offrir la possibilité de procéder à l'enregistrement de sa composition dans les studios de la Caisse Claire dans les mêmes conditions que les autres lauréats.

Il est donc proposé au conseil municipal d'attribuer les prix sur la base des décisions du jury.